

Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur les baux ruraux dans le cadre de la vente
- Comprendre et analyser le droit de préemption du fermier
- Appréhender les difficultés liées à la vente spécifique du droit rural

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendrier de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée – 9h à 13h15

Date(s) de la

formation 13/ 12 / 2023

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Marie SOYER

Avocat au Barreau de Paris, spécialiste en droit rural.

Maître Bernard MANDEVILLE

Président de la commission droit rural des avocats, avocat spécialisé droit rural, droit agricole, concurrence déloyale et droit commercial.

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 207,00 € TTC

(172,50€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 255,50 € TTC

(212,92€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr

- OPCO pour les collaborateurs
(avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h15.

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h15

LA VENTE A L'ÉPREUVE DU BAIL RURAL

INTRODUCTION

I- Importance, définition et qualification du bail rural face à une vente (principaux baux ruraux / distinction avec les conventions dérogatoires au statut du fermage ; détermination de la qualité de fermier ; ...)

II- Obstacles éventuels à la vente posés par le bail rural (préemption du fermier ; avec ou sans révision de prix ; sort du bail ; ...)

III- Atouts conférés par le bail en cas de vente (cas du fermier acquéreur)

CONCLUSION



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation de AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Siret : 892 472 689 000 17